

DELIBERATION
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.
DU 25 NOVEMBRE 2025

Le 25 du mois de novembre 2025, le Conseil d'Administration du C.C.A.S. de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 21 novembre 2025, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire-Président du C.C.A.S.

PRESENTS :

Monsieur le Maire, Emmanuel SALLABERRY, Président du CCAS
 Madame Isabel MADRID
 Madame Chantal CHABBAT
 Madame Hélène MICOINE
 Madame Denise GRESLARD-NEDELEC
 Monsieur Jean KOMOROWSKI
 Madame Josiane DESGUERS
 Monsieur Christian PARAGOT
 Monsieur Arnaud DELBREL
 Monsieur Frédéric DUMON ;

EXCUSES :

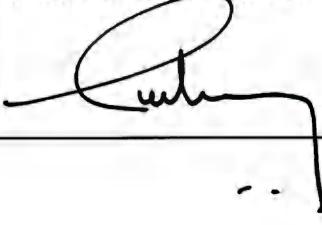
Monsieur Charley GIRON ;
 Madame Jacqueline CHADEBOST ;
 Monsieur Patrick SALLETTE ;
 Madame Delphine LAPORTE ;
 Madame Anne-Marie MARTIN

Objet : Approbation des décisions municipales

Monsieur le Président du C.C.A.S. demande aux Membres du Conseil d'Administration du C.C.A.S. de bien vouloir approuver les décisions municipales suivantes :

27	15/09/2025	CONVENTION AMALOU -PAE- SOUTIEN SCOLAIRE SEPT A DEC 2025
28	15/09/2025	CONVENTION AMALOU -PRE- SOUTIEN SCOLAIRE SEPT A DEC 2025
29	15/09/2025	CONVENTION ESA -PRE- ACCOMPAGNEMENT EDUCATIF SEPT 2025 A JUIN 2026
30	15/09/2025	CONVENTION VOIX PUBLIQUES -PRE- ATELIERS THEATRE NOV 2025 A JUIN 2026
31	16/09/2025	CONVENTION DE LIGNE DE TRESORERIE AVEC LA CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE POUR 1 AN DE 600 000 € 2025-2026
32	26/09/2025	DOMOFRANCE AVENANT POUR LA LOCATION DE L'atrium DU 01/04/2025 AU 31/12/2025
33	26/09/2025	CONVENTION AVEC LE DEPARTEMENT POUR L'ACCOMPAGNEMENT DES BENEFICIAIRES DU RSA ANNEE 2025 - 42 000 €
34	26/09/2025	CONVENTION LIRE ET FAIRE POUR DES ATELIERS LECTURE DANS LE CADRE DU PRE - ANNEE SCOLAIRE 2025/2026
35	30/09/2025	COMMISSION PERMANENTE 7
36	06-oct	ANNULATION 26/2025 + SOPHRO norraut
37	21/10/2025	PE : Fermetures LAEP Les 1ers pas et A pas de Géant dernier trimestre 2025 et années suivantes
38	03/11/2025	COMMISSION PERMANENTE 8

Les membres du Conseil d'Administration approuvent ces décisions municipales.

Adopté par	10	Fait à Talence Le 25 novembre 2025
VOIX POUR	10	Le Maire – Président du CCAS
VOIX CONTRE	0	Emmanuel SALLABERRY
ABSTENTION	0	 --



**DELIBERATION
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.
DU 25 NOVEMBRE 2025**

Le 25 du mois de novembre 2025, le Conseil d'Administration du C.C.A.S. de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 21 novembre 2025, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire-Président du C.C.A.S.

PRESENTS :

Monsieur le Maire, Emmanuel SALLABERRY, Président du CCAS
 Madame Isabel MADRID
 Madame Chantal CHABBAT
 Madame Hélène MICOINE
 Madame Denise GRESLARD-NEDELEC
 Monsieur Jean KOMOROWSKI
 Madame Josiane DESGUERS
 Monsieur Christian PARAGOT
 Monsieur Arnaud DELBREL
 Monsieur Frédéric DUMON ;

EXCUSES :

Monsieur Charley GIRON ;
 Madame Jacqueline CHADEBOST ;
 Monsieur Patrick SALLETTE ;
 Madame Delphine LAPORTE ;
 Madame Anne-Marie MARTIN

Annule et remplace la délibération 90/2025

Objet : DELIBERATION GENERIQUE ASOI

Dans le cadre du contrôle effectué par le trésorier, il a été demandé la transmission de certaines délibérations portant création des postes du service Accueil Social Orientation et Insertion.

Or, certains postes, créés parfois de manière ancienne ou modifiés au fil des réorganisations, ne disposent pas de délibérations individualisées ou conformes aux exigences de formalisme actuelles.

Afin de sécuriser la situation administrative de ces emplois et de se conformer aux observations formulées, il est proposé de procéder à la création de l'ensemble des postes du service Accueil Social Orientation et Insertion, dans les conditions précisées ci-dessous :

METIERS	DESCRIPTION
CHEF/FE DE SERVICE ASOI	Il participe à la définition des axes d'intervention de la collectivité et du service. Il pilote des projets transversaux de la collectivité en lien avec les solidarités et l'action sociale (santé, inclusion numérique, logement, lutte contre le non-recours, etc.). Il apporte un appui technique et soutient les pratiques professionnelles. Il assure le management de son service.
REFERENT/E LOGEMENT	Il joue un rôle d'intermédiaire et d'accompagnement pour les habitants qui rencontrent des difficultés liées à l'accès ou au maintien dans le logement. Il informe les administrées et les accompagne dans le dépôt de leur dossier de demande de logement. Il travaille en réseau avec les bailleurs sociaux.

CONSEILLER/E NUMERIQUE	Il facilite l'accès des usagers aux services publics. Il réalise les démarches administratives de premier niveau. Il oriente vers les administrations concernées pour les démarches plus complexes.
CONSEILLER/E EN ECONOMIE SOCIALE ET FAMILIALE	Il accompagne les personnes ou familles en difficulté pour gérer leur budget, accéder à leurs droits et améliorer leur vie quotidienne. Il propose des conseils pratiques en matière d'alimentation, logement, santé ou consommation, et anime des actions collectives de prévention. Il agit en lien avec les partenaires sociaux pour favoriser l'autonomie et l'insertion.
ASSISTANT/E DE SERVICE SOCIAL	Il évalue les situations des usagers et les aides à surmonter leurs difficultés. Il travaille en partenariat avec les institutions et associations pour trouver des solutions adaptées.
CHARGE/E D'ACCUEIL	Il accueille physiquement et téléphoniquement le public, il l'informe et l'oriente en fonction du besoin. Il gère le planning de l'équipe sociale. Il est un appui administratif du service.
CONSEILLER/E ACCES AUX DROITS	Il est chargé par des démarches ciblées, d'informer, d'accompagner des usagers vers l'accès à leurs droits et d'instruire des demandes de prestations sociales.
ANIMATEUR/TRICE FRANCE SERVICES	Il accueille et informe le public. Il accompagne les usagers dans leurs démarches administratives et à l'utilisation du numérique. Il travaille en collaboration avec les partenaires institutionnels.

Il est proposé de créer de manière permanente les emplois suivants :

METIERS	GRADE	NOMBRE
CHEF/FE DE SERVICE ASOI	Assistant socio éducatif	1
REFERENT/E LOGEMENT	Rédacteur / Attaché	1
CONSEILLER/E NUMERIQUE	Adjoint Administratif	1
CONSEILLER/E EN ECONOMIE SOCIALE ET FAMILIALE	Assistant socio éducatif	3
ASSISTANT/E DE SERVICE SOCIAL	Assistant socio éducatif	1
CHARGE/E D'ACCUEIL	Adjoint Administratif	1
CONSEILLER/E ACCES AUX DROITS	Moniteur éducateur et intervenant familial	1
ANIMATEUR/TRICE FRANCE SERVICES	Adjoint Administratif	2

Ces postes pourront à défaut de fonctionnaires correspondant aux compétences attendues, être pourvus par des agents contractuels dans les conditions prévues par l'article L.332-14 ou L332-8 2° du code général de la fonction publique.

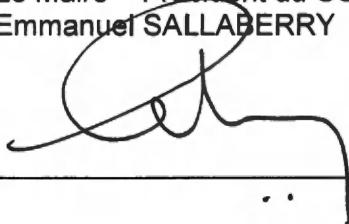
La rémunération est calculée par référence à l'une des grilles indiciaires des grades des cadres d'emplois ci-dessus à laquelle se rajoutent le régime indemnitaire et les primes en vigueur dans la collectivité, le cas échéant en fonction de l'expertise et de l'expérience de l'agent.

La rémunération suivra les augmentations de la fonction publique.

Le Conseil d'administration autorise :

ARTICLE 1 : Créer les postes au sein du service Accueil Social Orientation et Insertion, en lieu et place des emplois précédents, conformément au tableau ci-dessus à compter du 1^{er} octobre 2025.

ARTICLE 2 : Prévoir les crédits correspondants au budget du CCAS.

Adopté par	10	Fait à Talence Le 25 novembre 2025
VOIX POUR	10	Le Maire – Président du CCAS
VOIX CONTRE	0	Emmanuel SALLABERRY
ABSTENTION	0	

Nomenclature : 8.2.
Aide sociale



2025 / 112

**DELIBERATION
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.
DU 25 NOVEMBRE 2025**

Le 25 du mois de novembre 2025, le Conseil d'Administration du C.C.A.S. de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 21 novembre 2025, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire-Président du C.C.A.S.

PRESENTS :

Monsieur le Maire, Emmanuel SALLABERRY, Président du CCAS
Madame Isabel MADRID
Madame Chantal CHABBAT
Madame Hélène MICOINE
Madame Denise GRESLARD-NEDELEC
Monsieur Jean KOMOROWSKI
Madame Josiane DESGUERS
Monsieur Christian PARAGOT
Monsieur Arnaud DELBREL
Monsieur Frédéric DUMON ;

EXCUSES :

Monsieur Charley GIRON ;
Madame Jacqueline CHADEBOST;
Monsieur Patrick SALLETTE;
Madame Delphine LAPORTE ;
Madame Anne-Marie MARTIN

Objet : Remise gracieuse Mr [REDACTED]

La commission permanente du C.C.A.S. a accordé un prêt de 670 € à Monsieur [REDACTED] Franck, le 25/02/2024.

Le titre de recette n° 56 a été émis le 19/03/2024 d'un montant de 670 € pour un remboursement par Mr [REDACTED] de 10 mensualités de 67 € comme fixé dans l'échéancier.

Mr [REDACTED] a effectué 5 versements de 67 €, mais son dernier versement date de novembre 2024 et le reste dû s'élève à ce jour à 335 €.

Considérant la demande de remise gracieuse de Monsieur [REDACTED] du 2/10/2025, d'un montant de 335 € correspondant à ce reste dû,

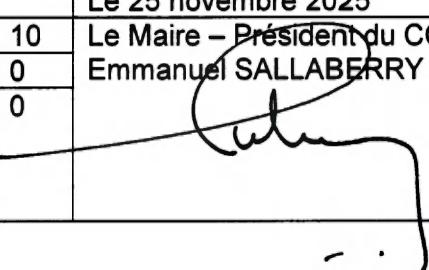
Considérant que Monsieur [REDACTED] actuellement au RSA, est dans l'incapacité d'honorer le paiement de cette dette, étant donné sa situation administrative et financière,

Considérant l'avis favorable de la commission permanente du C.C.A.S. en date du 3/11/2025,

SUR QUOI :

ARTICLE 1 : Le Conseil d'Administration du C.C.A.S. décide d'accorder une remise gracieuse d'un montant de 335 € à Monsieur Franck BEGEOT.

ARTICLE 2 : Il convient donc d'émettre un mandat de 335 € sur le compte 6577 du budget du CCAS.

Adopté par	10	Fait à Talence Le 25 novembre 2025
VOIX POUR	10	Le Maire – Président du CCAS
VOIX CONTRE	0	Emmanuel SALLABERRY
ABSTENTION	0	



**DELIBERATION
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.
DU 25 NOVEMBRE 2025**

Le 25 du mois de novembre 2025, le Conseil d'Administration du C.C.A.S. de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 21 novembre 2025, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire-Président du C.C.A.S..

PRESENTS :

Monsieur le Maire, Emmanuel SALLABERRY, Président du CCAS
Madame Isabel MADRID
Madame Chantal CHABBAT
Madame Hélène MICOINE
Madame Denise GRESLARD-NEDELEC
Monsieur Jean KOMOROWSKI
Madame Josiane DESGUERS
Monsieur Christian PARAGOT
Monsieur Arnaud DELBREL
Monsieur Frédéric DUMON ;

EXCUSES :

Monsieur Charley GIRON ;
Madame Jacqueline CHADEBOST;
Monsieur Patrick SALLETTE;
Madame Delphine LAPORTE ;
Madame Anne-Marie MARTIN

Objet : ALT convention

Considérant que le CCAS de Talence, gère 5 places d'hébergement (ALT) dans l'immeuble appartenant à la mairie Immeuble PAUL BERT

Considérant que l'Etat finance en partie le dispositif, au travers d'une convention signée par les deux parties,

Considérant que cette convention implique des engagements mutuels entre les deux parties

Les membres du conseil d'administration décident :

Article 1 : Le président du CCAS est autorisé à signer la convention entre l'Etat et le CCAS de Talence, en application de l'article L.851-1 du Code de la Sécurité Sociale

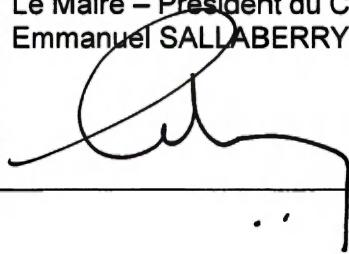
Article 2 : Cette convention est valable du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025 inclus

Article 3 : Le CCAS s'engage à respecter les missions qui lui sont demandées dans le cadre de cette convention, le temps de la durée de cette dernière.

Article 4 : L'Etat s'engage à financer le dispositif à hauteur de 15 166.20€ au titre de l'année 2024, si l'ensemble des conditions d'occupation sont respectées.

Adopté par	10	Fait à Talence Le 25 novembre 2025
VOIX POUR	10	Le Maire – Président du CCAS
VOIX CONTRE	0	Emmanuel SALLABERRY
ABSTENTION	0	

..



cisé certifié exécutoire

ception par le préfet : 28/11/2025

Nomenclature : 8.2.
Aide sociale**2025 / 114**

**DELIBERATION
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.
DU 25 NOVEMBRE 2025**

Le 25 du mois de novembre 2025, le Conseil d'Administration du C.C.A.S. de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 21 novembre 2025, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire-Président du C.C.A.S.

PRESENTS :

Monsieur le Maire, Emmanuel SALLABERRY, Président du CCAS
 Madame Isabel MADRID
 Madame Chantal CHABBAT
 Madame Hélène MICOINE
 Madame Denise GRESLARD-NEDELEC
 Monsieur Jean KOMOROWSKI
 Madame Josiane DESGUERS
 Monsieur Christian PARAGOT
 Monsieur Arnaud DELBREL
 Monsieur Frédéric DUMON ;

EXCUSES :

Monsieur Charley GIRON ;
 Madame Jacqueline CHADEBOST ;
 Monsieur Patrick SALLETTE ;
 Madame Delphine LAPORTE ;
 Madame Anne-Marie MARTIN

Objet : CONSEIL DEPARTEMENTAL/CCAS Service d'Aide à Domicile/CPOM (Avenant au Contrat Pluriannuel d'Objectif et de Moyens)

Vu la loi n° 2021-1754 du 23 décembre 2021 de financement de la sécurité sociale pour 2022, et notamment son article 44 ;

Vu le CPOM signé entre le conseil départemental et le CCAS de Talence pour son SAD, le 5 décembre 2023 pour les années 2023-2024 et 2025.

Le Conseil Départemental souhaite prolonger ce contrat d'1 an jusqu'au 31 décembre 2026.

Celui-ci s'inscrit dans la poursuite de sa stratégie territoriale de l'aide à domicile girondine.

A ce titre, le SAD du CCAS de Talence s'engage à adapter ses objectifs aux objectifs suivant(s) mentionnés à l'article L314-2-2 du CASF, parmi lesquels :

- Objectif n°1 : Accompagner des personnes dont le profil de prise en charge présente des spécificités
- Objectif n°2 : Intervenir sur une amplitude horaire incluant les soirs, les week-ends et les jours fériés*
- Objectif n°5 : Améliorer la qualité de vie au travail des intervenants
- Objectif n°6 : Lutter contre l'isolement des personnes accompagnées

*Les objectifs présentés aux points 2-1 et 2-2, déclinés en actions, et assortis d'indicateurs de suivi et de résultat sont présentés en **annexe 2** du présent contrat.

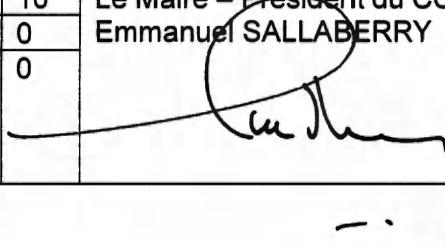
Les actions permettant l'atteinte de ces objectifs font l'objet de fiches actions, présentées en **annexe 3**.

Considérant l'habilitation du CCAS à recevoir les bénéficiaires de l'aide sociale départementale,

Considérant l'Autorisation obtenue le 25 novembre 2009 pour une durée de quinze ans,

Considérant l'activité du service auprès des personnes dépendantes en constante évolution,

Le Conseil Départemental demande au Conseil d'administration du CCAS d'accepter l'avenant n°1 au CPOM joint en annexe pour l'année 2026.

Adopté par	10	Fait à Talence Le 25 novembre 2025
VOIX POUR	10	Le Maire – Président du CCAS
VOIX CONTRE	0	Emmanuel SALLABERRY
ABSTENTION	0	

cisé certifié exécutoire

ception par le préfet : 28/11/2025

Nomenclature : 8.2.
Aide sociale**2025 / 115**

**DELIBERATION
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.
DU 25 NOVEMBRE 2025**

Le 25 du mois de novembre 2025, le Conseil d'Administration du C.C.A.S. de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 21 novembre 2025, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire-Président du C.C.A.S.

PRESENTS :

Monsieur le Maire, Emmanuel SALLABERRY, Président du CCAS
 Madame Isabel MADRID
 Madame Chantal CHABBAT
 Madame Hélène MICOINE
 Madame Denise GRESLARD-NEDELEC
 Monsieur Jean KOMOROWSKI
 Madame Josiane DESGUERS
 Monsieur Christian PARAGOT
 Monsieur Arnaud DELBREL
 Monsieur Frédéric DUMON ;

EXCUSES :

Monsieur Charley GIRON ;
 Madame Jacqueline CHADEBOST ;
 Monsieur Patrick SALLETTE ;
 Madame Delphine LAPORTE ;
 Madame Anne-Marie MARTIN

Objet : Avenant à la subvention Cabrioles

Vu

- La mise en conformité des locaux de la crèche Cabrioles exigée par la PMI sur notamment les dispositifs anti-pinces doigts
- Les nuisances sonores engendrée par une installation défectueuse du système de ventilation (CTA) et le déficit de renouvellement d'air ainsi causée par une sous-utilisation de la CTA
- Vu la nécessaire réfection des dalles du faux plafond et des peintures à la suite d'infiltrations

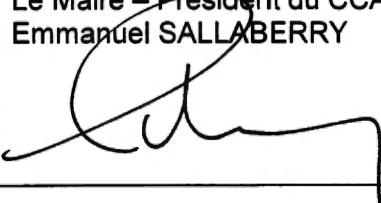
Considérant

- Que la crèche Cabrioles a réalisé les travaux obtenu une subvention de la CAF couvrant 80% des travaux
- Qu'il y a lieu d'appuyer la crèche dans le règlement du solde des travaux

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide :

Article 1 : D'allouer la subvention complémentaire de 7100 €.

Article 2 : Cette somme sera imputée sur le compte 65748 du Budget Primitif du CCAS

Adopté par	10	Fait à Talence Le 25 novembre 2025
VOIX POUR	10	Le Maire – Président du CCAS
VOIX CONTRE	0	Emmanuel SALLABERRY
ABSTENTION	0	

Nomenclature : 8.2.
Aide sociale



2025 / 116

**DELIBERATION
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.
DU 25 NOVEMBRE 2025**

Le 25 du mois de novembre 2025, le Conseil d'Administration du C.C.A.S. de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 21 novembre 2025, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire-Président du C.C.A.S.

PRESENTS :

Monsieur le Maire, Emmanuel SALLABERRY, Président du CCAS
Madame Isabel MADRID
Madame Chantal CHABBAT
Madame Hélène MICOINE
Madame Denise GRESLARD-NEDELEC
Monsieur Jean KOMOROWSKI
Madame Josiane DESGUERS
Monsieur Christian PARAGOT
Monsieur Arnaud DELBREL
Monsieur Frédéric DUMON ;

EXCUSES :

Monsieur Charley GIRON ;
Madame Jacqueline CHADEBOST ;
Monsieur Patrick SALLETTE ;
Madame Delphine LAPORTE ;
Madame Anne-Marie MARTIN

Objet : Acompte à la subvention Bagatelle 2026

Considérant la subvention versée au titre de 2024 pour les 25 places de multi accueil réservées soit 143 600 €,

Considérant la poursuite du partenariat avec ce multi accueil pour l'exercice 2025 dans les mêmes termes,

Vu la nécessité de faciliter le fonctionnement de la structure dès janvier de l'année N+1

Article 1 : Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil d'Administration du C.C.A.S. d'allouer un acompte sur subvention pour l'année 2025 d'un montant de :

- **40 000 € au multi accueil Bagatelle**

Article 2 : En contrepartie le multi accueil s'engage à

- Accueillir les enfants de 10 semaines à 4 ans,
- Développer toutes les activités permettant un épanouissement harmonieux de l'enfant ainsi que sa socialisation,
- Impliquer les parents à la vie de la structure.

Article 3 : Le multi accueil s'engage à utiliser la subvention versée par la ville de Talence pour ses dépenses de fonctionnement.

Adopté par	10	Fait à Talence Le 25 novembre 2025
VOIX POUR	10	Le Maire – Président du CCAS
VOIX CONTRE	0	Emmanuel SALLABERRY
ABSTENTION	0	

Nomenclature : 8.2.
Aide sociale



2025 / 117

**DELIBERATION
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.
DU 25 NOVEMBRE 2025**

Le 25 du mois de novembre 2025, le Conseil d'Administration du C.C.A.S. de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 21 novembre 2025, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire-Président du C.C.A.S.

PRESENTS :

Monsieur le Maire, Emmanuel SALLABERRY, Président du CCAS
Madame Isabel MADRID
Madame Chantal CHABBAT
Madame Hélène MICOINE
Madame Denise GRESLARD-NEDELEC
Monsieur Jean KOMOROWSKI
Madame Josiane DESGUERS
Monsieur Christian PARAGOT
Monsieur Arnaud DELBREL
Monsieur Frédéric DUMON ;

EXCUSES :

Monsieur Charley GIRON ;
Madame Jacqueline CHADEBOST ;
Monsieur Patrick SALLETTE ;
Madame Delphine LAPORTE ;
Madame Anne-Marie MARTIN

Objet : Acompte à la subvention Bons Petits Diables 2026

Considérant la subvention versée au titre de 2024 pour les 20 places de multi accueil réservées soit 80 000 €

Considérant la poursuite du partenariat avec ce multi accueil pour l'exercice 2025 dans les mêmes termes,

Vu la nécessité de faciliter le fonctionnement de la structure dès janvier de l'année N+1

Article 1 : Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil d'Administration du C.C.A.S. d'allouer un acompte sur subvention pour l'année 2025 d'un montant de :

- **40 000 € au multi accueil Les Bons Petits Diables**

Article 2 : En contrepartie le multi accueil s'engage à :

Accueillir les enfants de 2 ans à 4 ans,

Développer toutes les activités permettant un épanouissement harmonieux de l'enfant ainsi que sa socialisation,

Impliquer les parents à la vie de la structure.

Article 3 : Le multi accueil s'engage à utiliser la subvention versée par la ville de Talence pour ses dépenses de fonctionnement.

Adopté par	10	Fait à Talence Le 25 novembre 2025
VOIX POUR	10	Le Maire - Président du CCAS Emmanuel SALLABERRY
VOIX CONTRE	0	
ABSTENTION	0	

**2025 / 118**

**DELIBERATION
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.
DU 25 NOVEMBRE 2025**

Le 25 du mois de novembre 2025, le Conseil d'Administration du C.C.A.S. de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 21 novembre 2025, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire-Président du C.C.A.S.

PRESENTS :

Monsieur le Maire, Emmanuel SALLABERRY, Président du CCAS
 Madame Isabel MADRID
 Madame Chantal CHABBAT
 Madame Hélène MICOINE
 Madame Denise GRESLARD-NEDELEC
 Monsieur Jean KOMOROWSKI
 Madame Josiane DESGUERS
 Monsieur Christian PARAGOT
 Monsieur Arnaud DELBREL
 Monsieur Frédéric DUMON ;

EXCUSES :

Monsieur Charley GIRON ;
 Madame Jacqueline CHADEBOST ;
 Monsieur Patrick SALLETTE ;
 Madame Delphine LAPORTE ;
 Madame Anne-Marie MARTIN

Objet : Acompte à la subvention Cabrioles 2026

Considérant la subvention versée au titre de 2024 pour les 20 places de multi accueil réservées soit 110 000 €,

Considérant la poursuite du partenariat avec ce multi accueil pour l'exercice 2025 dans les mêmes termes,

Vu la nécessité de faciliter le fonctionnement de la structure dès janvier de l'année N+1

Article 1 : Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil d'Administration du C.C.A.S. d'allouer un acompte sur subvention pour l'année 2025 d'un montant de :
40 000 € au multi accueil Les Cabrioles

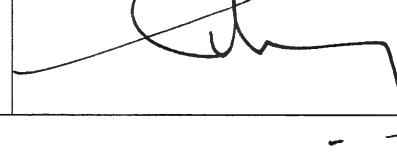
Article 2 : En contrepartie le multi accueil s'engage à :

Accueillir les enfants de 2 ans à 4 ans,

Développer toutes les activités permettant un épanouissement harmonieux de l'enfant ainsi que sa socialisation,

Impliquer les parents à la vie de la structure.

Article 3 : Le multi accueil s'engage à utiliser la subvention versée par la ville de Talence pour ses dépenses de fonctionnement.

Adopté par	10	Fait à Talence Le 25 novembre 2025
VOIX POUR	10	Le Maire – Président du CCAS
VOIX CONTRE	0	Emmanuel SALLABERRY
ABSTENTION	0	

Nomenclature : 8.2.
Aide sociale



2025 / 119

**DELIBERATION
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.
DU 25 NOVEMBRE 2025**

Le 25 du mois de novembre 2025, le Conseil d'Administration du C.C.A.S. de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 21 novembre 2025, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire-Président du C.C.A.S.

PRESENTS :

Monsieur le Maire, Emmanuel SALLABERRY, Président du CCAS
Madame Isabel MADRID
Madame Chantal CHABBAT
Madame Hélène MICOINE
Madame Denise GRESLARD-NEDELEC
Monsieur Jean KOMOROWSKI
Madame Josiane DESGUERS
Monsieur Christian PARAGOT
Monsieur Arnaud DELBREL
Monsieur Frédéric DUMON ;

EXCUSES :

Monsieur Charley GIRON ;
Madame Jacqueline CHADEBOST ;
Monsieur Patrick SALLETTE ;
Madame Delphine LAPORTE ;
Madame Anne-Marie MARTIN

Objet : CDEF 2025

Vu les 17 places réservées par le CCAS au sein de la structure et l'estimation 2025 de 33 945,5 heures réalisées par la structure sur ces places,

Le Conseil d'Administration décide

ARTICLE 1 : De proposer un tarif horaire pour 2024 de 10,05 € duquel sera déduit les participations de la CAF et des parents pour un montant horaire de 6,14 € ainsi que le montant du bonus territoire versé directement à la structure

ARTICLE 2 : la participation sera versée sur l'année N+1 en fonction des heures réellement facturées

ARTICLE 3 : Une convention jointe en annexe sera signée entre les deux parties reprenant les termes de la délibération avant tout versement

Cette somme sera imputée sur le compte 657382 du budget primitif du CCAS après signature de la convention de partenariat

Adopté par	10	Fait à Talence Le 25 novembre 2025
VOIX POUR	10	Le Maire – Président du CCAS
VOIX CONTRE	0	Emmanuel SALLABERRY
ABSTENTION	0	

